CHARTE GASCONNE

DE 1304

CONCERNANT LES RECONNAISSANCES FÉODALES

DE LA TERRE DE RIVIÈRE EN BIGORRE

ÉTUDE

Par **MM. DUCAMIN** et **PASQUIER**

Extrait du Bulletin de la *Société Raimond*. — Année 1898, page 283.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE

IMPRIMERIE DOMINIQUE BÉROT

—

1898

ÉCOLE BIBLIOTHÈQUE DES CHARTES

Document

0000005549146

CHARTE GASCONNE

DE 1304

CONCERNANT LES RECONNAISSANCES FÉODALES
DE LA TERRE DE RIVIÈRE EN BIGORRE (1)

ÉTUDE

Par MM. DUCAMIN et PASQUIER

I

NOTICE HISTORIQUE

Guillelme de Moncade, dont il est question dans notre document, était fille de Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, et de Mathe de Bigorre. Elle avait pour sœurs : 1° Constance, qui épousa Alfonse, infant d'Aragon, et Henri d'Allemagne, sans laisser de postérité ; 2° Marguerite, femme de Roger-Bernard III, comte de Foix; 3° Mathe, femme de Géraud, comte d'Armagnac. Guillelme épousa d'abord Sanche de Castille, et ensuite Pierre, infant d'Aragon ; elle mourut, en 1309, sans avoir eu d'enfants.

A l'occasion de la succession de leurs parents, les quatre sœurs eurent de longs démêlés qui donnèrent lieu à plusieurs règlements.

(1) Cette charte se trouve dans le fonds d'Armagnac, au chartier du château de Léran (Ariège). Nous devons communication de ce document à M. le duc de Lévis-Mirepoix qui a bien voulu en autoriser la publication.

Une des conséquences de ces traités fut d'amener des changements dans la possession de divers fiefs qui, suivant les circonstances, passèrent d'une famille à l'autre. C'est ce qui arriva pour la terre de Rivière, située dans le comté de Bigorre. En 1304, elle appartenait au comte de Foix, Gaston Ier, fils de Roger-Bernard III et de Marguerite de Béarn. Le 26 avril de cette même année, les habitants furent invités à reconnaître pour dame Guillelme de Moncade et à lui prêter serment de fidélité en qualité de vassaux. Comment le fief était-il échu au comte de Foix ? A quels titres sa tante le réclamait-elle ? Qui eût gain de cause ? Ce sont autant de questions que soulève notre texte. Ni Pierre de Marca (1), ni Oihénart (2), ni Dom Vaissète (3), ni Daverac-Moncara (4), ni M. Baudon de Mony (5), ne font allusion aux droits de Guillelme et de Gaston sur la terre de Rivière.

Notre intention n'est pas d'insister sur les lacunes que présente l'histoire de la Bigorre au sujet de cette seigneurie. Nous laissons à d'autres le soin de mettre à profit les renseignements fournis par notre charte. Nous nous proposons seulement de donner, d'après un original, un spécimen du dialecte Bigourdan, tel qu'il était usité au commencement du XIVe siècle. Avant de faire quelques remarques au point de vue philologique, il convient de faire connaître l'objet du document.

Le 26 avril 1304, Bernard de Centeilhes (6), procureur de noble et puissante dame Guillelme de Moncade, se rendit au bout du pont de Labatut. Là, en présence de Pélegrin de Génost, abbé de Tasque, de Centouil de Troncens, de Donod, vicomte de Rivière, et de plusieurs autres chevaliers et damoiseaux, devant la cour de Rivière, des jurats et prud'hommes délégués par les communautés

(1) *Histoire de Béarn*, 1640.

(2) *Notitia utriusque Vasconiæ.*

(3) *Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. IX.

(4) *Histoire de Bigorre.*

(5) *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du* XIVe *siècle.* Paris, Picard, 1896. T. I. Ch. Ve

(6) Bernard de Centeilhes ou de Centeylles est mentionné par M. Baudon de Mony, *op. cit.* T. I. p. 350. T. II. p. 234, 263, 285, 290, 292, 315, 348, 350, 357. Il était seigneur de *Terracia* en Catalogne ; en latin il est appelé de *Scintillis.*

de la seigneurie de Rivière, il fit la sommation suivante : « Au nom de dame Guillelme, moi, son procureur, je vous requiers, tous et chacun, chevaliers, damoiseaux, jurats et habitants de la terre de Rivière, ici réunis, ainsi que la cour et en général tous les gens, présents ou absents, de Maubourguet, de Castelnau, de Tasque, de Ladevèze, d'Auriebat, de Madiran, et de tous autres lieux composant la terre de Rivière, je vous requiers de reconnaître la dite dame Guillelme, comme dame naturelle de la dite terre de Rivière, et, à ce titre, de vous acquitter envers elle des hommages et droits qui lui sont dûs. »

S'adressant ensuite au notaire Bernard de Lagorge, appelé pour la circonstance, Bernard de Centeilhes l'invita à prendre acte de la sommation ainsi que de la réponse qui y serait faite.

Après cette déclaration, chevaliers, damoiseaux, jurats et prud'hommes, tous, d'un commun accord, prièrent le procureur de dame Guillelme de vouloir bien prolonger son séjour dans leur pays jusqu'au huitième jour qui suivrait le prochain jeudi.

« Notre intention, lui dirent-ils, est de faire part de votre sommation à Gaston, comte de Foix, à qui nous avons prêté serment de fidélité comme à notre seigneur. Nos messagers seront de retour à l'époque indiquée ; nous nous réunirons de nouveau, nous vous ferons connaître l'avis que le comte aura donné en réponse à nos questions, et nous agirons en conséquence. »

Le procureur ne refusa pas de donner satisfaction à cette demande. Alors, en présence de témoins pris parmi des notables du pays, le notaire clôtura le procès-verbal de la réunion et en dressa un acte qu'il valida par l'apposition de son seing manuel.

F. PASQUIER.

II

ÉTUDE GRAMMATICALE

Une étude grammaticale qui ne porte que sur une charte est toujours fort ingrate. Elle peut permettre quelquefois de poser des

problèmes, elle n'autorise pas le plus souvent à les résoudre. Nous n'osons même pas affirmer que les formes qui se trouvent dans notre texte aient réellement appartenu au dialecte de Maubourguet, au commencement du XIVe siècle. Nous aurions besoin pour cela d'un plus grand nombre de documents diplomatiques du même pays et de la même époque. Il nous faudrait encore savoir où était né et où avait vécu ce Bernard de la Gorge qui a libellé notre « instrument ». Nous voudrions, enfin, être sûrs que les notaires en général employaient dans leurs actes la langue qu'on parlait dans l'endroit même où ils exerçaient, et que les notaires du pays de Rivière en particulier ne tâchaient pas d'imiter plus ou moins le style de la chancellerie béarnaise. Ceci dit, on s'expliquera que nous nous contentions de relever fidèlement quelques particularités orthographiques, phonétiques, morphologiques et syntactiques de notre texte, sans en tirer le plus souvent des conclusions bien précises concernant le dialecte de Maubourguet. Nous croyons inutile d'ailleurs de noter dans notre charte les traits caractéristiques du gascon en général, qui, la plupart, existaient déjà au XIIe siècle et à plus forte raison au XIVe. Il n'y aurait donc aucun intérêt à les constater ici. Si nous en parlons, ce sera en passant, à propos de quelque exception.

Orthographe

1° *Redoublement de la tonique :* l. 4 *pelegrii* ; l. 16 *fee*, etc., etc. On considère ordinairement cette graphie comme béarnaise ; mais la question n'a pas encore été étudiée, que je sache. Elle se note, il est vrai, surtout en Béarn. C'est peut-être là qu'elle a apparu pour la première fois, ce n'est plus que là qu'elle existe aujourd'hui. Mais on la trouve en Bigorre, presqu'autant qu'en Béarn, aux XIIIe et XIVe siècles, peut-être plus tard encore, et elle n'est pas inconnue non plus au Bayonnais, au pays de Marsan, à l'Armagnac, ni même au Couserans et au Comminges. Elle n'a pas partout, d'ailleurs, la même intensité. Ici elle s'étend à toutes les formes, nominales, pronominales, verbales, invariables, et se trouve surtout à la fin du mot, là où est tombée une *n*, une *r*, un *d*, mais aussi à l'intérieur : *diit, fruut ;* mais encore sans qu'il y ait perte

de consonne : *caas* < *casus ; caar* < *carrum* et dans notre texte l. 20 *entroo* < *intro*. Là elle se restreint, comme dans notre charte, presque aux seules formes nominales, ainsi que le montre l. 1 *tos* et non *toos*, l. 6 *fe* < *fecit* et non *fee*, l. 22 *aiso* < *ecce-hoc* et non *aisoo*, toutes formes qui pourtant se trouvent ailleurs. Là enfin, en Comminges, nous ne l'avons jusqu'à présent trouvée que dans un mot : *sees* < *census*.

N'est-il pas parmis de croire qu'une étude approfondie de cette graphie, qui en expliquerait la raison, qui arriverait à fixer le lieu et la date de sa première apparition, qui la suivrait étape par étape à travers tout le Sud-Ouest, sans oublier chaque fois d'en préciser l'intensité, loin d'être stérile serait peut-être fort riche en résultats. Ne donnerait-elle pas, en effet, des indications précieuses sur l'ancienne prononciation gasconne ? Car ce n'est pas sans raison, sans doute, que dans tel pays toutes les toniques se redoublent et dans tel autre quelques-unes seulement. Ne nous ferait-elle pas voir, par un exemple topique, comment, en dehors de toute injonction officielle, peut-être, s'établissaient chez les anciens notaires certaines traditions orthographiques ? N'aiderait-elle pas à localiser et peut-être même à dater certaines œuvres plus ou moins littéraires composées ou copiées en Gascogne ? Ne fournirait-elle pas en tout cas à la diplomatique un élément de plus pour la critique des documents gascons ?

Pour en revenir à Maubourguet, nous noterons qu'une charte de cette ville de 1257 (1) ne présente pas de trace de la graphie en question, et qu'elle écrit par ex. : *Morlas*, *capera*, *escriua*. Cette orthographe ne s'est donc introduite, semble-t-il, dans le pays de Rivière, que dans la seconde moitié du XIII[e] siècle (2).

2° *l* mouillée. — Elle est notée ordinairement *lh*, comme dans les autres textes gascons. l. 1 *Centelles* à côté de l. 2 *Centelhes* me paraît être une faute. Nous trouverons la faute contraire l. 13 dans *bielhes* cf. infra. Je ne crois pas que jamais en gascon on ait noté *l* mouillée par ll, mais seulement par *lh*, *il*, *ill* ou encore *lli*, *li*.

(1) Luchaire. *Rec.* p. 28.

(2) Notons que le pays de Rivière est cédé à la maison de Béarn en 1256.

3° *n* mouillée = nh : *senhor*. L. 25 *signe* n'est pas une exception. C'est un mot savant qui encore aujourd'hui se prononce : *sig-ne* en bien des endroits.

4° *ch* = x. l. 1 *excms ;* l. 7 *dix ;* l. 9 *metix*. Mais ailleurs *x* conserve sa valeur de *cs* par ex. l. 6 et 8 : *logx*. cf. Lespy, *dict.* t. II, p. 353.

5° *i* semi-voy. = y. l. 11 *luy* qui ne se prononçait pas comme le français *lui*, mais avec *u* voy. et *y* semi-voy. De même l. 21 *cuy* qui se distinguait ainsi très nettement dans la prononciation de *qui*, ce qui explique d'ailleurs qu'on l'écrivît toujours d'une façon différente (1) ; l. 21 *foys* devenu aujourd'hui **Fou***ich*. (2)

6° Notons enfin une graphie toute latine (3), qui se retrouve dans bon nombre de chartes : l. 7 *cum*, id. l. 12. qui se prononçait certainement *cóm* et non *cum* (u lat. = ou) ni *cüm*.

7° *v* est écrit une seule fois : l. 1 *vezedors* et a été remplacé ailleurs par le *b*, qui indique la prononciation. l. 2 *castelbielh ;* l. 5 *bescoms ;* l. 13 *bielhes*.

8° *h*. L'*h* latine est tantôt supprimée l. 2 *ondrade*, tantôt maintenue l. 6 *homes*, tantôt ajoutée sans raison l. 1 *ho*, l. 5 *he*. Mais elle ne remplace pas encore l'*f* initiale qui, certainement déjà à cette époque, était devenue aspirée. l. 4 *Fagedet*, l. 21 *far*, etc.

9° *s* a souvent la valeur de *s* dure entre voyelles : l. 20 *coselh*. l. 1 *mosenhor*. Dans *moscnhor*, l's était considérée comme initiale ; dans *coselh* on ne mettait qu'une *s*, sans doute parce qu'il n'y en avait qu'une en latin.

Phonétique

a, atone final : donne *e*, l. 1 *conegude cause sic*. Il en est de même dans la charte de 1257 déjà citée. Aujourd'hui, pourtant, on a *o* à Maubourguet (4). Que faut-il en conclure ? Que *a* pour aboutir

(1) Ce qui n'aurait pas eu lieu s'il s'était agi tout simplement d'une pure recherche étymologique.

(2) Les caractères gras, indiquent la tonique.

(3) Due, sans doute, à une fausse étymologie, rattachant ce mot à *: cum*.

(4) Cf. *Collection Sacaze*, Bibl. ville de Toulouse, t. X. Nous n'avons pas besoin de dire que les textes de cette collection ne peuvent jamais donner de certitude complète, seulement, quelquefois, de grandes probabilités. M. Bourciez, lors de l'exposition de Bordeaux, en 1895, a fait un *Recueil* semblable qui sans doute présente les mêmes avantages et les mêmes inconvénients.

à *o* passe forcément par *e* ? L'hypothèse serait insoutenable. Que ce processus, sans être nécessaire, s'est trouvé réalisé ici ? C'est possible. Mais nous croyons plutôt que l'*a* atone final à cette époque, comme encore aujourd'hui dans bien des endroits, et dans les Hautes-Pyrénées plus qu'ailleurs, avait un son indistinct, entre l'*a*, l'*e* et l'*o*, que l'on rendait arbitrairement par *e*, comme M. Lespy l'a fait encore dans sa grammaire, 2e édit. p. 12, au par. intitulé : « *e* final sonnant comme un *o* doux (1). »

Il est à remarquer, d'ailleurs, pour ceux qui pourraient s'étonner qu'on note par *e* un son voisin de l'*a* et de l'*o* que cet *e* atone, transformation de l'*a* final latin, ne sonne pas aujourd'hui et ne sonnait probablement pas alors *é* mais comme *eu* français très bref, ou, encore, comme *e* muet un peu. appuyé (2). Mais ceci, seulement dans les formes nominales. Dans les formes verbales, la prononciation change selon les pays. Elle suit ordinairement celle de l'*e* d'appui. cf. infra.

e d'appui. Il se trouve l. 7 dans *sengles* < *singulos*, mais manque l. 1 dans *aquest*, suivi d'un mot commençant par une consonne. Dans l. 3 *exems* < *in-simul* nous avons un traitement peu ordinaire de la finale-*ul* (3). Elle a disparu et a été remplacée par cette *s* adventice dite adverbiale. Ailleurs (cf. Luchaire *Rec. lex.* et Lespy, *dict.*) nous trouvons *ensemps* avec un *p* final qui pourrait nous induire à voir dans cette forme un raccourcissement d'un antérieur *ensemble*. Mais *ensemble* lui-même ne serait guère satisfaisant en gascon où la finale-*ŭl* reste d'ordinaire sous la forme-*ol*, — *ou* : *capitol*, — *ou* < *capitulum* ; *tremou* < *tremulum* (tremble) *rèchou* < **fraxulum* p. *fraxinum* ; *bimou* < **vimulum* (osier). etc., etc. Remarquez que dans la plupart de ces mots la

(1) D'aprés la *collection Sacaze*, il semble qu'aujourd'hui encore le son de cette lettre ne soit pas bien net. L'instituteur de Mauhourguet, qui paraît avoir fait sa traduction avec le plus grand soin, écrit presque toujours *o*, mais quelquefois *a*. Ceux des communes limitrophes hésitent de même. Celui de Sauveterre avertit en note que : « les *o* qui suivent la tonique se prononcent les dents serrées » et celui de Lahitte-Toupière met partout des *a* même à Saint-Pierre : *Sen-Pierra*. Nous conclurons de tout ceci que le son hésite encore entre l'o et l'a, tout en se rapprochant davantage selon les endroits de l'*o* ou de l'*a* mais en se distinguant bien, semble-t-il, de l'*e* dont pourtant on trouve quelques exemples, par ex. : *hère* à côté de *hèra* et de *hèro* = beaucoup.

(2) Nous notons ce son par œ.

(3) De même dans *singulos*.

finale - *ul* tout comme dans *simul* est précédée de *m*. Je ne crois pas cependant qu'on trouve la forme *ensemol* qui paraît être la seule régulière. Pour l'explication de l'*ex*-initial cf. infra, p. 295.

Cet *e* d'appui a des prononciations diverses selon les pays. D'après la collection Sacaze il sonne *é* aujourd'hui à Maubourguet (1). En Armagnac il sonne *é* là ou *a* atone final donne *o*, et *œ* là où *a* atone final donne *œ*. Nous avons déjà dit plus haut que dans les finales des verbes la prononciation de l'*e* final = *a*, suivait celle de l'*e* d'appui. Cela doit tenir sans doute à ce que ces formes ont subi l'analogie de celles où cet *e* est voyelle d'appui. Cette hypothèse nous paraît confirmée par la coexistence en Armagnac des formes étymologiques et analogiques là où a final = o : *sio* et *sié*, a*ymon* et a*ymén* ; *siœ* et a*ymœn* seulement, là où a final = œ et où la voy. d'appui sonne également *œ*.

ī tonique donne *ie* devant l : l. 23 *bielhes* < *villas*. C'est là un phénomène bien connu (2). Pour l'explication de *lh* de *bielhes*. cf. infra.

ī protonique. l. 20 *prumer* < *primarium*. On sait que l'on trouve à côté la forme *prem*è et encore *perm*è et *purm*è, toutes phonétiquement irrégulières. *Prem*è s'explique facilement par le passage de ī à ĭ qui se retrouve encore dans *bézin* < *vīcinum* ; *hélèro* < *fīlum* + *ariam*, s*ou*n*que* (3) < sīnon-*quod*, et même à la tonique dans *rouzéo* < *resīnam*. Dans *perm*è nous avons une interversion bien connue de l'r, et de même dans *purm*è. Quant à *prum*è on dit ordinairement que l'*e* est devenu *u* sous l'influence de l'*m* qui suit et on rapproche le gasc. *fum*è*lo* et le fçs. *fumier*. Mais *fum*è*lo* est un emprunt au fçs (4) (*femellam* donnerait **hém*è*ro* en gascon) et *u* est ici le correspondant ordinaire du son *eu* du fçs. Quant à *fimarium*, il donne en gasc. *hém*è. D'autre part dans

(1) De même en Béarn. Cf. Lespy, *gram.* p. 11 : « *e* final doucement fermé. »

(2) Il n'est pas particulier au gascon. On le retrouve en languedocien. *Vieille-Toulouse* par ex : (Hte-Garonne, canton de Castanet) ne doit pas s'interpréter : *Vetula Tolosa* mais *Villa Tolosa* et s'appelle réellement en idiome local, *Byèlo Toulouso* et non *Byèlho*.

(3) = **Séounque* = **sénounque*. Cf. *Genuculum* = **jeoulh* = *joul*.

(4) Emprunt ancien d'ailleurs comme le prouve le sens tout particulier qu'il a pris, par ex. en Armagnac, de jeune fille. Il est d'ailleurs attesté dès le XIVe siècle. Cf. Lespy, *dict.*

tuzoc < *titio* + suf. *oc* nous avons un autre ĭ protonique non suivi de *m* qui aboutit à *u*. Nous en conclurons que nous avons là un de ces troubles vocaliques, encore mal étudiés, si fréquents à la protonique, sans vouloir en donner une explication plus précise. Nous pouvons en rapprocher *a* = *e*. l. 21 dans *segrament* et en dehors de notre texte *a* = *i* dans *minja* < *manducare*; ĕ = *ou* dans *rouzéo* < *resinam*, *doumaN* < *de-mane*; ĭ = *a* ; dans *sansé* < *sincerum* ; *pabalho* < **papiliolum* p. *papilionem*, etc., etc.

ŏ tonique = *au* dans l. 20 *didiaus* ; l. 20 et 22 *prepausament*. Nous attendrions aussi l. 2 et passim : *daune* au lieu de *done*. Mais cette dernière forme, sans doute plus savante, se retrouve dans d'autres chartes. cf. Luchaire *Rec. lex.* s. v. *dăuna* (1).

l —devant consonne ou finale se vocalise aujourd'hui à Maubourguet. Nous trouvons dans notre texte l. 3 *dels autres* ; l. 11 *caus que sien e de calque conditioo sien*. Ces exemples suffisent, croyons-nous, pour montrer l'incertitude de notre scribe sur ce point. Il semble d'après cela que l'on soit encore à Maubourguet, en 1304, dans une période de transition. Mais reportons-nous à la charte de 1257 dont nous avons déjà parlé. Nous trouvons d'abord un court « mémorial », peut-être résumé d'un acte antérieur, peut-être sommaire de l'acte qui suit, en tout cas note jetée à la hâte, sans souci de l'orthographe officielle, si ce qualificatif a une valeur à cette époque. En dehors de la phrase formule : *Conogude cause sie als presens et als abieders* toutes les l vocalisables sont vocalisées : l. 4 *lejaumenz*, l. 7 *memoriau*. Mais si nous passons à l'acte qui suit, revêtu de toutes les formes légales, muni du seing du notaire, authentique, il est impossible d'y découvrir une seule *l* vocalisée. Nous en conclurons qu'en 1257 déjà l'*l* était vocalisée et à plus forte raison en 1304 mais qu'elle continuait à s'écrire. Elle persistait encore en 1393 (2), ce qui n'est pas pour étonner des Français qui écrivent encore aujour-

(1) Dans le texte des *Quinze signes* etc., que M. Paul Meyer donne dans son introduction à *Daurel et Beton* p. xcix au verset x vers 2 le savant éditeur lit *manement* et corrige en *movement*. Il faut lire *mauement* et le laisser tel quel. cf. *movere* = *maue ex-movere* = *esmaue*. C'est un trait gascon de plus.

(2) D'après des chartes de cette année que nous avons sous les yeux.

d'hui : *registre*, ce qui amène les plus logiques à dire de même, alors que l's a disparu de la prononciation depuis le XIII[e] siècle au moins.

Nous lisons d'ailleurs dans notre texte l. 14 *soben* < *souben* < *solvant* ; C'est-à-dire que dans ce mot, l'*u* résultat de la vocalisation a disparu (ce qui est la règle (1) dans quelques parties de la Gascogne), après *o*, disparition qui a dû être postérieure de quelque temps à la vocalisation.

ll finale. — Nous notons la même hésitation : l. 2 *castelbielh*, l. 10 *castednaud*, l. 12 *castels*, l. 6 et 8 *donzels*, l. 7 et passim *ed*, *edz* (2). Ici encore nous avons affaire à une vieille graphie qui s'obstine à vivre. Le changement de *ll* final en *t* remonte à une époque très ancienne dans toute la Gascogne, aux premiers documents.

ll intervocalique — donne régulièrement r comme on sait. l. 16 *aquere*. *Villam* fait exception à la règle et donne *byèlo* ou *bilo* (3) : je n'ai jamais rencontré *biro*, si ce n'est pourtant dans un nom propre de personne en Armagnac : *Biropinto* qui pourrait venir de : *Villam-pinctam* (4). Je n'ai jamais rencontré non plus, comme l. 13 *bielhes*, qui n'est certainement qu'une faute de scribe pour *bielles* (5).

l. 4 et passim : *cauer* < *caballarium* (?) C'est un mot bien connu sous ses deux formes : *cauer* et *gauer* et que l'on donne comme contraction de *caualer*. C'est d'ailleurs une contraction sans exemple et que je ne sais expliquer qu'en disant que dans les noms de titres les contractions les plus extraordinaires se trouvent.

(1) Après ò tonique : *so* < *sou* < *solum* ; *ho* < *hou* < *folem* p. *follem* ; *dessobe* < *dessoube* < *de-ex-solvere* ; *so* < *sou* < *solidum* (sou) — l. 22 *Nogarol*, quoiqu'écrit ainsi devait déjà se prononcer *Nogaro* comme aujourd'hui, pas même *Nogarou*.

(2) Jamais *el*, *els* sans doute à cause de *el* = *e-lo*, *els* = *e-los* pour mieux distinguer ces formes.

(3) De même : Villare > *byéla*.

(4) Celui qui le porte signe en français : *Villepinte*.

(5) En tout cas *ll* ne donne pas en gasc. lh. — Il semble d'ailleurs que la règle donnée par M. Hemmann dans sa dissertation : *Consonantismus des Gascognischen*... (Iena 1888) soit juste à savoir qu'après une tonique longue ll était passé à l, dans le latin vulgaire, du moins de Gascogne. Par suite *villam* donne très régulièrement : *bilo* et *byèlo*.

cf. *en* et *na* en provençal et dialectes méridionaux, *usted*, *usia* en espagnol, *sire* et *sieur* en fçs, etc., etc. La difficulté ne vient pas de la contraction de *ae* (1) en *e* : elle se retrouve par ex. dans *granarium=graè = grè ;* elle réside dans la chute de *l*. Il est vrai que cette *l* elle-même n'est pas régulière dans *cavaler* (2). *Caballarium* devrait donner : *cauarer* qui se trouve d'ailleurs dans le Comminges et même en Bigorre (cf. Luchaire, *lex.*) Mais la chute de r intervocalique, est aussi inconnue au gascon (3) que celle de *l*. Faut-il chercher une autre étymologie ? Nous n'oserions l'affirmer. Cependant le même mot existe en navarrais sous la forme *cavero* (4) et il est bien extraordinaire qu'une aussi forte irrégularité se retrouve identique dans deux dialectes séparés par les Pyrénées (5). D'autre part il semble bien que le *cauer* ait été autre chose que le chevalier, une sorte de magistrat, ayant certaines attributions, que nous laisserons aux historiens le soin de préciser, puisqu'il y avait des *logx tiens de cauers* cf. l. 8. Mais il est bien certain que *cauer* et *cavaler* sont devenus synonymes de très bonne heure, soit que, si on admet une

(1) La forme *cavaer* se trouve en languedocien. cl. infra p. 294, n. 1.

(2) Il semble que dans le latin vulg. de Gascogne on ait eu selon les endroits : *cabalum* et *caballum*. cf. supra *villam* et *vilam* comme le laisse supposer la double série de formes : *cauau* et *caualer ; cauat* et *cauarer*. Ajoutons à la première série le féminin : *cabalo* où le *b* régulier en Béarn, est irrégulier en Armagnac. Il est peut-être dû dans ce pays à *clibau* qui est un emprunt au franç.

(3) Jasmin qui présente des formes verbales ou *r* tombe dans le groupe voy+rj+voy, a écrit en languedocien.

(4) *Fuero de Navarra* V, 1°, 5° : *« si algun ombre fiere a otro ante duenya filla de cavero et de duenya peyte. D. sueldos.* Nous ajoutons que notre ami *D. Ramon Menéndez Pidal* à l'excellent livre duquel : *La leyenda de los Infantes de Lara* (Madrid 1896) p. 6, n. 4, nous empruntons notre citation, nous a déclaré au cours d'une conversation, qu'il ne croyait pas que, en Navarre, le *cavero* et le *caballero* fussent historiquement le même personnage. Il pourrait en être de même en Gascogne.

(5) M. Luchaire *Rec. lex.* s. v. *cauer* donne pour Casteljaloux et Ste-Croix de Bordeaux les formes *cavoir* et *cavoi*, nous avons pour notre part trouvé dans des chartes du Lot-et-Garonne, des environs de Nérac : *cavoer*. Ces formes qui laisseraient supposer un suffixe *—orium* (qui donnerait également — *ero* en navarrais et — *er* en gascon, mais avec un *é* au lieu de l'*è* de-*arium* cf. infra) rendent plus probable encore la distinction originelle de *cauer* et *caualer*. On ne peut pas songer dans le Lot-et-Garonne et encore moins dans la Gironde à tirer *cavoer* de *cavaer* par le changement de l'*a* protonique en *o :* il ne se trouve pas dans ces pays.

différence primitive, les *cauers* proprement dits aient disparu assez vite, soit que les *cauers* fussent ordinairement des *caualers*, soit pour les deux raisons à la fois (1).

n finale — l. 23 *joen* < *jŭvenem*. Nous devrions avoir en gascon (du moins dans la Rivière-Basse, l'Armagnac et le Béarn) *jobe* ou *jobi*, *joe*, ou *joi* selon les endroits, c'est-à-dire un paroxyton conservant l'atone posttonique devant liquide, comme nous l'avons déjà vu pour la finale—*ulum* (cf. supra), comme cela se trouve encore dans *hominem* > **o**me, **o**mi ; *verminem* < **bè**rme, **bè**rmi, etc., etc., dans *cicerem* > **sézé** ; *vesperum* : **brèspé** et dans les infinitifs de la 3e conj. : *dicere* : *dizer*, *dize*. Le provençal ancien a *jove*, le prov. moderne : *jouve*, l'auvergnat d'après Mistral, *Trésor* : *joubi*. Mistral donne encore *joube* comme forme gasconne et languedocienne. *Joube* est en effet languedocien et se trouve par ex. à Carcassonne. *Joube* devrait encore être gascon, mais cette forme m'est inconnue. Elle l'est également à Lespy et à Cénac-Moncaut et peut-être à toute la véritable Gascogne, car *jouén*, *jouéne* se trouvent dans la Gironde, dans les Landes, les Bâsses-Pyrénées, le Gers, les Hautes-Pyrénées et encore à Toulouse, dans les pays qui perdent l'n finale, comme

(1) La forme *caver* ne parait pas exister en provençal ancien. Los deux exemples qu'en donne Raynouard t. II, 367, II, 6. sont empruntés aux copies Doat toutes relatives, comme on sait à la Gascogne et au Languedoc occidental. Dans la *Chanson de la Croisade des Albigeois*, v. 2862.

Quel cavaer de Tolosa an cridat autamens

Il faut peut-être rétablir *caver*, mais plutôt *cavoer*, cf supra p. 293, n. 5, qui rétablit également la mesure et explique plus facilement soit l'erreur du scribe, soit celle du lecteur du mss. Le languedocien a d'ailleurs le correspondant exact de *cauer* : *cabier*, bien connu comme nom propre. Est-il régulier ? Nous ne saurions le dire. Il peut l'être en certains endroits en admettant comme point de départ une forme *cabarier*. (le changement de l en r est un phénomène qui se trouve sporadiquement en languedocien), de *cabarier*, par la chute de *r* dans le groupe *rj* (cf. *Rec. des lang. rom.* 1897 p. 325 par. 179) on passe à *cabayer*, et peut-être de *cabayer* soit à *cabier* (?) soit à *cavaer* qui se trouve plusieurs fois dans la *Chanson de la Croisade des Albigeois* à côté de *cavaler* et de *cavalier*. cf. édit. P. Meyer, *glossaire*. Il est à noter que pour cette forme *cavaer* l'*é* est attesté par la rime v. 4614 : *cavaer* : *soler* : *obrer*, etc. On ne saurait donc songer à corriger en *cavoer*. On trouve encore en provençal ancien la forme *cavazier*. cf. *Lettres de Raimbaut de Vaqueiras*, édit. O. Schultz, I, 86 et p. 74, remarque ; ce qui prouve peut-être que le changement de *r* en *z* (nous partons toujours d'une forme *cavarier*) est antérieur au XVIe siècle dans le midi de la France, quoi qu'en dise M. Meyer-Lübke t. I par. 456. Comme on voit par ces notes rapides, le mot *caballarium* pourrait faire à lui seul le sujet d'une interressante dissertation de phonétique.

dans ceux qui la conservent. De plus, cette *n*, dans les pays qui distinguent l'*n* gutturale de l'*n* dentale, est dentale. Ce qui suppose qu'elle remonte à *nn* (1). La persistance de cette *n* au féminin le suppose également. Il est donc probable que nous avons eu en Gascogne dans le latin vulgaire une forme : *juvennem* (2), en tout cas, c'est la seule qui puisse expliquer convenablement ***jouén*** accentué sur l'*e* et avec *n* dentale (3).

ns. — l. 3 *exems* (4) < *in-simul*. Cette forme est inconnue à nos dictionnaires et lexiques. Luchaire, Lespy, Cénac-Moncaut, Mistral, ne connaissent que *ensemps, ensems, ensemble*. Elle s'explique par l'assimilation de *n* à *s*, que nous retrouvons l. 20 dans *coselh* et qui se fait même lorsque l'*n* et *s* appartiennent à deux mots différents : *mosenhor* et l. 24-5 : *mo signe* p. *mon signe*. Nous obtenons ainsi *essems* (5), et de *essems* nous passons facilement à *exems* (*x* = *ch*) par changement de *s* dure en *ch*, que nous retrouvons par ex. dans *passerum* + oc > *pachéroc* ; *dies—sablati* > *dissate*, *dichate*, etc. Ce phénomène se produit même à l'initiale : *sine* > *chéns*, *sarmentum* > *charmén*, etc. Ici la transformation a dû être facilitée, une fois qu'on a eu la forme *essems*, par le fait qu'il ne se trouve peut-être aucun mot commençant par *es* + *voy.* tandis qu'il s'en trouve un grand nombre en *ech* + voy. : tous les composés de *ex* + voy. ou de *ex* + s.

Morphologie

Article

l. 1 *que-l noble* = *que lo noble* ; l. 6 *e-l senhor* = *e lo senhor* ; l. 8 *e-ls autres* = *e los autres*. Aujourd'hui après *que*

(1) Cf. *Annales du Midi*, 1895, p. 337 sq.

(2) L'*e* était-il bref ou long dans cette forme ? on ne saurait le dire, puisque l'*n* en gascon ferme l'*é*.

(3) On trouve dans le Saint-Gironnais : *jouès*. C'est sans doute une forme de nominatif. Le fém. est *joueso*.

(4) Pour ce qui concerne la finale de ce mot, cf. supra, p. 289.

(5) Cette forme se trouve, en dehors de la Gascogne, dans une charte de *Caylus* (Tarn-et-Garonne) 1265 (Arch. de la Haute-Garonne, Fonds de Malte, Lagarde. l. I, n° 5) : « *... nos amdoi esemps e cascus per nos...* »

et *e* l'article ne fait plus enclise ni au singulier ni au pluriel, ni devant voyelle ni devant consonne. Au singulier, devant voyelle, après ces conjonctions, il n'y a pas enclise, mais proclise : *que l-aute ; e l-aute.*

SUBSTANTIF

L'accusatif l'a complètement emporté sur le nominatif (1), même dans les formes en—*tor*. cf. l. 1 *vezedors, auzidors ;* l. 2 *procurador*. Cependant dans une charte de 1393 du même endroit, nous trouvons *comanday*, à côté de *comandador* et aujourd'hui ce sont, croyons-nous, les formes en—*ayre* qui l'emportent dans la Rivière-Basse : mais nous n'oserions pas l'affirmer.

Quant à *senhor* il est écrit ainsi l. 1 où il est sujet. D'après cela M. Pasquier a fort légitimement résolu par le cas régime l'abréviation qui se trouve partout ailleurs. Cependant dans la Rivière-Basse et en Armagnac les deux formes *sénhé* et *sénhou* coexistent aujourd'hui et dans ces pays, les collaborateurs de la collection Sacaze ayant eu à traduire : « Notre Seigneur » ont presque tous mis : *Nousté Sénhé* (2).

ADJECTIF

Ceux de la 2e classe n'ont pas encore subi au féminin l'analogie de ceux de la 1re : l. 3 *present la cort*, l. 13 *natural done*, l. 18 *la cau requeste*, l. 19 *generaumens*. Il est à remarquer que des formes analogues se conservent encore aujourd'hui dans quelques mots, noms propres, il est vrai, ou adjectifs substantivés, où l'on ne se rend pas bien compte que l'on a affaire à des adj. féminins : *Bilocountau* (n. pr) ; *destrau* f. (cognée). Il en est pourtant un dont la nature est bien claire, et qui n'en conserve pas moins sa forme archaïque : *tripo culau*.

PRONOMS PERSONNELS

Les formes absolues l. 3 *mi*, l. 9 *lor*, l. 14 *luy* ont aujourd'hui disparu.

(1) On trouve cependant l. 5 le cas sujet dans : *bescoms*.

(2) Cette forme *sénhé* ne s'emploie d'ailleurs qu'en parlant de Jésus-Christ, et dans cette expression : *Notre-Seigneur*, ailleurs c'est *sénhou* même dans les exclamations : *Sénhou moun Diu ! A senhou !*

Adj. Pronoms possessifs

l. 7 *som procurador* (1), l. 24 *mo signe :* ce sont des faits d'assimilation que l'on pourrait relever encore aujourd'hui.

l. 12 *lors logx e lors castels e lors bielhes.* Ce possessif a été remplacé dans presque tout le S.-O. par *soun*, ce qui occasionne plus d'une faute de français. Il n'est pas rare par ex. d'entendre un gascon dire : « ils vendirent sa propriété » mais il s'est conservé sinon à Maubourguet même, du moins dans les communes limitrophes de Sombrun, Estirac, Lafitole, Larreule, Lahitte-Toupière, c'est-à-dire au N.-O., à l'Est et au S. Il a pris des formes de masculin et de féminin sur le modèle des autres adjectifs possessifs : *loué*, *loués* ; sur le modèle de *sué* ; *loua*, *louas* sur le modèle de *soua*. A Sauveterre et à Auriébat, c'est-à-dire à l'Est, et sans doute à Maubourguet même, *lor* a disparu (2).

Pronom relatif

l. 21 *cuy :* a disparu aujourd'hui.

Verbe.

Remarque générale : Beaucoup de désinences analogiques qui existent aujourd'hui n'ont pas encore apparu : elles ne se trouvent pas du moins dans notre texte : l. 20 *demoras*, auj. *demourèsse* (3) ; l. 24 *escriscu : escrisc***ouy** ; l. 24 *pause : pausè***y** ; l. 7 et 16 *dix : dich***ouc** ou *diz***ouc** ou *dig***ouc** ; l. 19 *pregan : preguèn ;* l. 7 *seg* : *seguéch* ; l. 6 *fe : héz***ouc** ; l. 18 *fes : héz***ousse**.

Imparfait. — l. 21 *auen*, l. 17 *deuen*, l. 12 et 16 *faze*. Comme on voit nous ne trouvons pas des formes comme : *au***euon**, *deu***euon**, *haz***éuo**. Ceci semble donner raison à M. Luchaire (*Et.* (4) p. 252) qui voit dans l'emploi de l'imparfait du type *au***è** un trait qui rattache les patois de Rivière-Basse aux patois béarnais, et les distingue des patois d'Armagnac qui emploient : *auéuo*. La vérité est qu'aujourd'hui tant en Armagnac qu'en Rivière-Basse et même

(1) Notez que l'*n* finale, disparue ailleurs, s'est conservée dans les possessifs.

(2) Tout ceci d'après la collection Sacaze.

(3) Les formes actuelles en — ès — sont analogiques du parfait de l'indicatif, qui a été refait lui-même sur la 1re personne : *demouray : demourèy*, d'où *demourès*, etc.

(4) *Etudes sur les Idiomes pyrénéens*, Paris 1879.

en Béarn et dans le Bayonnais (1) on emploie indifféremment les deux formes (2).

Parfait. — l. 24 *escriscu*. Cette forme inchoative se retrouve ailleurs. Cf. Luchaire, *lex.*, mais elle n'en est pas moins étonnante dans un verbe de la troisième conjug. et qui n'a jamais eu d'infinitif en—i. Elle nous laisserait supposer que *scripsit* était resté en gasc., comme en provençal, sous la forme *escris*. *Escris*, combiné avec *escric* < *scribuit* qui se trouve dans le cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, cf. Luch. *lex.*, a pu donner *escrisc*, devenu lui-même *escriscu* par l'analogie du parfait ordinaire de la 3e conj., en-*u* (3).

Subjonctif présent. — l. 13 *dege* < *debeat*. On trouve aussi ailleurs : *deuje ;* de même *aje* et *auje* < *hàbeat*. Aujourd'hui en Armagnac et dans la Rivière-Basse ce sont les formes en *u* qui l'ont emporté, mais dans les substantifs la dualité persiste encore : *rajo* et *raujo* < *rabiam ; cajo* et *caujo* < *cavcam ; cajolo* et *caujolo* < *cavcolam*. La forme *deuje* a dû son triomphe, sans doute, à l'analogie des autres temps qui presque tous ont l'*u*.

Infinitif. — l. 22 *dizer* < *dicere ;* l. 15 *fer*, l. 22 *far* < *facere*. Il est à remarquer que *dicere* et *facere* ont subi deux traitements différents : *dicere* > *dize*, mais *benedicere* > *benazi* ; *maledicere* > *malazi* ; de même *facere* > *ha* et *hè*, qui se retrouvent dans la plupart des composés, excepté dans *de—ex—facere* > *dessèze* (4) à côté de *déssa* ou *désha* en Armagnac. Les formes *dize,-hèze* répondent au traitement habituel des proparoxytons de ce genre en gascon : *cicerem* > *séze*, etc. (cf. supra.) Dans la seconde l'*è* est dû, sans doute, à l'analogie des nombreuses formes en è (= a + jod) du verbe faire. *Benazi, ha,* répondent mieux à

(1) Lespy, dict. s v. *ha*, je lis : les formes *hasèbi* ou *hésèbi*, etc., sont aussi usitées (Orthez, Bayonne).

(2) De même dans les dialectes landais cf. Beaurredon, *grammaire du gascon landais*. Dans le Couserans on a les formes languedociennes en—*io*, cf. Casfet, *Etudes grammat. s. le dial. gasc. du Couserans*.

(3) Ajoutez à cela l'analogie de *légi* verbe si étroitement uni dans la pensée, à *escriuc*. et qui a précisément, du moins aujourd'hui, deux formes de parfait : *légic* et *leyiscouc* d'où : *escrisco* : *escric* = *légisco* : *legic*. Cette analogie suffit peut-être à elle seule, à expliquer notre forme.

(4) h aspirée s'assimule après s : *lous—sils* = *lous hils* (les fils), etc., etc.

la phonétique gallo-romane en général, avec disparition de la posttonique *e*, vocalisation de la gutturale devant consonne, et réduction de la diphtongue qui en résulte. *Facere* avait donné, sans doute, **fair*, qui s'est réduit à *far, fa, ha,* ou transformé en—*èy ;* transformation qui se trouve, peut-être, dans le suffixe—arium > — *ayr > èyr > èr > è (1), et que nous constatons, en tout cas, dans *sapio* > *say, sèy, sè,* toutes formes vivantes, et ailleurs encore (2). De **feyr*, *fèr, hè.* Les deux infinitifs *ha* et *hè* coexistent encore aujourd'hui dans bien des pays, et ont contribué, sans doute, à la dualité de formes en—*a* – ou en—*é*— que nous retrouvons à presque tous les autres temps.

l. 13 **e***sser* < **essere* très régulièrement. cf. supra. Aujourd'hui cette forme est devenue **è***ste* par contamination de *ést***a** (3), avec qui elle a presque tous ses emplois communs. Mais il faut bien noter que l'un est paroxyton, tandis que l'autre est oxyton.

ADVERBE

Signalons l's. adventice, dite adverbiale dans l. 3 *exems*, l. 10 *generaumens*, l. 19 *acordadamens*.

Dérivation

l. 18. *fazedere*. Nous avons ici le suffixe bien connu — *toriam*, et nous voulons seulement noter qu'en gascon ce suffixe ne s'est pas confondu, comme le croit M. P. Meyer, *Romania III* p. 434 avec le suffixe — *arium*. Ils donnent bien tous les deux *—er, —ero,* mais le premier avec é fermé, le second avec è ouvert. Par suite, si l'on admet l'hypothèse bien connue du savant romaniste, il

(1) A moins d'admettre l'hypothèse de M. P. Meyer, cf. infra.

(2) Notamment à la 1re pers. des parfaits de la 1re conj. cf. p. 297, n. 3.

(3) M. Luchaire, *lex.* s. v. *esser* donne la forme *estre* Ste-Croix, Montsaunès et Casteljaloux. Mais *estre* est peu conforme à la phonétique Gasconne, et ne se trouve anciennement que sur les limites, dans les documents de Bordeaux et de Casteljaloux précisément. Pour Montsaunès nous avons sous les yeux la photographie de la charte de 1256, à laquelle renvoie M. Luchaire. Le mot en question est écrit, *ee*, avec, entre les deux *e*, un signe d'abréviation banal, employé dans la même charte pour *n*, pour *er*, etc., et qui doit certainement s'interpréter ici par : *ss : esse*. Dans les mss latins que fit faire à la fin du XIIIe s. Bernard de Castanet, et dont plusieurs se trouvent à la Bibl. de la ville de Toulouse, nous retrouvons la même abréviation de *esse*. — *Esse* existe encore aujourd'hui dans l'Ariège.

nous faudra supposer à l'époque préhistorique des langues romanes deux types *—erium*, l'un avec *é*, l'autre avec *è*. Mais le premier de ces types n'a certainement pas existé en espagnol (1) comme le prouvent les formes en *—uero*, fréquentes dans Berceo, et qui postulent *— úrium*. En gasc. on pourrait admettre de même une série : *--oéyr– (?) – oér, – é*, cf. *cŏrium* (2) > *coer, cwé*; où le w a été certainement maintenu par la gutturale. Si chez nous les formes en —oer ne se trouvent pas, c'est que nous n'avons pas de textes antérieurs à la fin du XII[e] s., et que dans ces textes le gascon apparaît déjà complètement formé. (3).

l. 4 *fagedet*. Nous avons dans ce nom propre deux suffixes de même forme, mais d'origine différente. Le premier est le suffixe *—ētum*, indiquant des plantations d'arbres, et qui se retrouve avec ce même emploi en italien, en espagnol, en français : *fagum+etum : fag*e**t**, fém. *fagede*, plantation de hêtres. De *fagede*, avec le suffixe *— ittum* se forme le diminutif *fagede***t** dont le fém. s'il existait ne serait plus en — *ede* mais en — *ete*. Le suffixe *—ētum* a en gascon un concurrent, qui désigne le plus souvent les cultures de céréales ou de légumes, mais s'applique aussi aux plantations d'arbres : *a < are : blad*a, champ de blé ; *sezér*a, champ de pois, mais aussi : *salig*a, saulaie ; *bedour*a, boulaie.

Syntaxe

1° l. 1 *vezedors* et *auzidors* ont un régime direct à l'acc. comme de véritables participes futurs actifs. C'est peut-être là une erreur du scribe qui avait dans la tête la formule beaucoup plus courante : *...bezeran ho auziran legir*.

2° *Adjectifs possessifs*. — Ils sont dans ce texte employés sans article. Pourtant l'usage contraire remonte très haut en gascon. Nous lisons par ex. dans Luchaire, *Rec.* p. 4, l. 5 dans un

(1) Dont parle aussi M. Paul Meyer.

(2) L'o, il est vrai, n'a pas la même quantité ; de même en esp. cuero.

(3) Mais ne peut-on pas, jusqu'à un certain point, induire leur existence de la confusion bien connue entre les formes en — *or* et les formes en — *er* : *sabedora causa sia* se trouve fréquemment au lieu de : *sabedera*... De même *als presens e als venidors* au lieu de *als... veniders*. Cette confusion s'expliquerait, nous semble-t-il, facilement par l'existence de formes en—oer assez voisines des formes en—or, et peut être même par une double réduction de cette dipht. a l'origine soit en—*or* soit en—*ér*.

acte du XI[e] s. : « *de ipsa sua honore que vocatur a Crebacor.* Il est à remarquer que dans ce texte *ipse* fait fonction d'article : ibid. l. 8 *in loco que dicunt* **ad ipsa barta** = à Labarthe. Il est donc plus que probable que l'on mettait déjà l'article devant l'adj. possess. à Maubourguet en 1304 et même depuis longtemps. On peut conclure de ce fait et de quelques autres, qu'il serait oiseux d'exposer ici, que si la langue des chartes se rapproche de la langue parlée plus que celle des textes littéraires, elle n'en est pas cependant, elle non plus, le reflet absolument fidèle.

Pronoms personnels. — Notons l'emploi régulier des cas obliques, remplacés aùjourd'hui par les cas sujets (1) : l. 3 *en presentie de mi : de jou* ; l. 9 *per nom de lor : d-etz* (2) ; l. 11 *a luy : ad-et ;* l. 18 *requerent mi : jou*, etc.

Déjà dans notre texte nous notons l'emploi de la forme accusative *lo*, au lieu de la forme dative conjointe *li* : l. 18 ...*lo fes public estrument*. Cet emploi de *lou* s'est conservé.

VERBE

Relevons un emploi tout à fait latin du subjonctif après *cum* : l. 13 *cum ere sie e dege esser natural done*... De même Luch.. *Rec.* n° 29 : ... *com a Orthess fosse carnicerie en molts logs e fosse meilor en. II. logs*. Je doute que ceci encore corresponde à l'usage vulgaire.

Un autre latinisme, aujourd'hui disparu, est l'emploi de l'ablatif absolu : l. 3 ...*aiustade e present la cort* (3).

J. DUCAMIN.

(1) Ceci est d'autant plus curieux que le gascon, comme les langues romanes, en général a, partout ailleurs, donné la préférence à l'accusatif.

(2) *Etz* est en réalité un acc. (*illos*) qui s'est substitué de bonne heure a *id (illi)* qui se trouve pourtant jusqu'à la fin du XIII[e] s. et peut-être plus tard. Au sg. *et* peut aussi bien remonter à *ille* qu'a *illum*.

(3) Nous ne pouvons nous empêcher de relever la redondance extraordinaire des titres dans notre texte. Par. ex. l. 1 sq. *et noble senhor mosenhor en Br. de Centelhes, senhor de Centelhes procurador... de la noble oudrade done e poderose madone na Guilhelme, done de Moncade* = quatre fois *domina* à la file.

III

TEXTE DE LA CHARTE (a)

1 Conegude cause sie a tos aq*ue*dz q*ui* aq*ue*st pr*e*sent public
estrum*e*nt seran vezedors ho auzidors q*ue*'l noble senhor, mosenh*or*
2 en B*er*n*at* de Centelles, senh*or* — de Centelhes, proc*ur*ador,
segont q*ue* ere dit, de la noble ondrade done e pod*er*ose madone,
3 na Guilh*elm*e, done de Moncade e de Castelbielh (1), en pr*e*sentie —
de mi, not*ari*, e de'ls autres testim*o*nis dei*us* escriutz, aiustade e
pr*e*sent la cort d'Arib*er*e, exems au cap deu pont de Labatud (2),
4 so es a sab*er*, los sauis e discretz — lo senh*or* en Pelegrii de
Genoos (3), abbad de Tasque (4), lo senhor en Centod de Troncen (5),
cauer, lo senh*or* en Joh*an* de Fagedet (6), lo senh*or* en Joh*an* d'Arri-
5 baut, — lo senh*or* en Jordaa de Sent Aúniis (7), cauers, Donod,
bescoms d'Arib*er*e, Ar*n*aut Wilhem de Senlane, P*er* de Senlane,
6 Fortaner de Baulad, Ber*n*at he Galhart — de Sanguimede, Jordaa de
la Fitole (8), e'l senh*or* Ar*n*aut de Beo, donzels, e d'autres juradz e
boos homes de'ls comuus de'ls logx d'Arib*er*e, fe sa req*ue*ste en —
7 aq*ue*ste forme q*ue*'s seg, so es a sab*er*, q*ue* dix q*ue* ed, p*er* nom
de la pr*e*dite madone Guilh*elm*e e cum som proc*ur*ador, req*ue*riue
8 tos e sengles los pr*e*ditz cauers — e logx tiens de cauers (9) en la
t*er*re d'Arib*er*, donzels, e'ls autres des*us* nomeadz q*ui* pr*e*sens eren,
e'ls autres juradz e heziis de'ls comuus de'ls logx d'Arib*er*e q*ui*

(a) Nous mettons en italique, ce qui, dans la charte, est en abréviation.

(1) Moncade et Castelviel-de-Rosanès, localités situées en Catalogne.

(2) Labatut, commune du canton de Maubourguet (Hautes-Pyrénées).

(3) Genos, canton de Bordères (Hautes-Pyrénées).

(4) Abbaye de Bénédictins sous le vocable de Saint-Pierre dans le diocèse de Tarbes. Tasque est une commune du canton de Plaisance (Gers).

(5) Troncens, canton de Mirande (Gers).

(6) Canton de Castelnau Rivière Basse.

(7) Saint-Aunix, canton de Mirande (Gers).

(8) Canton de Maubourguet.

(9) Par lieutenants de chevaliers nous croyons qu'il faut entendre les représentants, les mandataires des chevaliers qui possédaient des fiefs.

presens — eren(s), *(sic)* per nom de lor metix e de tos aquedz autres e sengles cauers, donzels e logx tiens en la dite terre d'Aribere e de tos los autres homes de'ls comus *(sic)* de'ls — logx d'Aribere, e tote la cort d'Aribere generaumens, qui eren absens e presens, de Mauborguet, deu Casted nau (1), de Tasque, de la Deueze (2), de Auriebad (3) e de — Madiraa (4) e de tos los autres logx, caus que sien e de calque conditioo sien en la prédite terre d'Aribere, que eds a la soberdite madone Guilhelme e a luy, qui la — dite requeste faze per nom de la dite madone Guilhelme e cum som procurador, arreden e liuren la dite terre d'Aribere e lors logx e lors castels e lors — bielhes, cum ere sie e dege esser natural done de la dite terre d'Aribere, e que eds, so es a saber, los ditz cauers, donzels, c'ls autres homes, — de cal que log ho condtioo sien d'Aribere, cum desus es expres, fassen e soben a la dite done madone Guilhelme e a'l dit mosenhor en Bernat, per nom de luy e cum som — procurador, tos aquedz e sengles homenadges, dreitadges (5) e senhories que hom fer deu, ni acostumad es de fer a senhor natural ni a done.

E aqueste — requeste, dix aquimetix lo dit mosenhor en Bernat que faze a tos aquedz qui presens eren per nom de lor metix e de'ls autres absens de'ls logx d'Aribere, per aquere fee, — per aquere leiautad e per aquere naturalesse que deuen a la dite madone Guilhelme, requeren mi notari, deius escriut, que io, de totes e sengles las dites — causes e de la requeste per luy feite, cum dit es, e de la resposte fazedere per la dite cort, lo fes public estrument.

La cau requeste feite e auzide, — los preditz cauers, donzels desus nomeadz, e la cort autre d'Aribere, aqui presens exems, acordademens, pregan lo predit mosenhor en Bernat que plagos a luy que — estes e demoras en la terre entroo de'l prumer didiaus bient en VIII dies apres, car lor coselh e lor pre-

(1) Castelnau Rivière Basse, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées.

(2) La Devèze, canton de Marciac (Gers).

(3) Auriabat, canton de Maubourguet.

(4) Madiran, canton de Castelnau Rivière Basse.

(5) Droits féodaux.

21 pausa(u)ment *(sic)* dixon *que* ere *que* tremetossen a mo — senhor
en Gastoo, comte de Foys, a cuy auen feit segramen e *que* ad
aqued die seren tornadz aquels *qui* y eren, e sere la cort predite
22 d'Aribere exems per far — e per dizer sober la predite resposte
lor prepausament.

D'aiso son testimonis lo senhor en Wilhem Arnaut de Sanguimede,
23 canonge de Nogarol (1), fray Fortaner, monge — de Tasque,
Bernat Gasie de Perenties, baile d'Aribere, Arnaut, caperaa de Fa-
gedet, e io, Bernat de Lagorge, lo joen notari public de Maubor-
24 guet, qui requerid per lo dit — mosenhor en Bernat de Centelhes,
las predites causes desus nomeades escriscu e torne en forme pu-
25 blique, en testimoni de'ls dauant ditz e i pause mo — signe. Actum
v kalendas madii (2), anno Domini M° CCC° IIII°, dominante domino
Gastone, comite Fuxensi in dicta terra de Riparia, et domino
26 Raymundo Arnoldo, episcopo Tarviensi — existente (3).

(1) Nogaro, chef-lieu de canton (Gers).

(2) 27 avril 1304.

(3) Raymond Arnold de Coaraze, évêque de Tarbes (1278-1306).